

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 06 SEPTEMBRE 2018

Le jeudi 6 septembre 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD (arrivée à 21h10), Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX et Stéphane MANCEAU

Absents excusés :

Aline LEBRETON donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN

René VAUGEOIS donnant pouvoir à Sandrine RAMBAULT

Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON

Carine MOREL

Miguel CAMUS donnant pouvoir à Mickaël DELAHAYE

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

ORDRE DU JOUR

- I. **ACQUISITION FONCIERE ET STRATEGIE PLUI**
- II. **PROPOSITION VENTE IMMEUBLE 54 RUE DES TISSERANDS**
- III. **FRAIS DE GARDIENNAGE EGLISE**
- IV. **QUESTIONS DIVERSES**

I. ACQUISITION FONCIERE ET STRATEGIE PLUI

Le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) et le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) encadreront les prochaines surfaces à urbaniser dans la commune. Afin de protéger les surfaces agricoles, l'extension urbaine sera très réduite pour les prochaines années. Seulement 3,2 hectares seront urbanisable dans un premier temps. Plusieurs parcelles offriraient la possibilité d'une extension future de la commune avec la construction d'un lotissement.

Après avoir ciblé les zones prioritaires, trois options se présentent :

- les parcelles B1367, B1369 et B1365 situées route de la gare peuvent être acquises au prix de 85 000€ pour une surface totale de 3ha548 soit 2,40€/m². Une partie de ce terrain (environ 2 hectares) pourrait ensuite être revendue pour un projet d'équithérapie.
- les parcelles B1279 et B1131 situées route de Mayenne, pour 3ha394 seraient proposées par les vendeurs au prix 110 000€ soit 3,24€ du m².
- une parcelle cadastrée C1019 d'une surface 19035m² offrirait une dernière possibilité. Le vendeur souhaite que la commune, si elle est intéressée, lui fasse une offre d'achat.

DELIBERATION: A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **d'acquérir les parcelles B1367, B1369 et B1365 au prix de 85 000€ soit 2,40€/m² sous réserve de l'acquisition d'environ 2 ha par les porteurs de projet,**
- **de faire une nouvelle proposition pour l'achat des 3ha394 pour un montant de 90 000€ soit 2,65€/m²,**
- **de faire une nouvelle offre pour la parcelle cadastrée C1019 si la position précédente s'avérait sans suite.**

II. PROPOSITION VENTE IMMEUBLE 54 RUE DES TISSERANDS

Une proposition a été faite par M. Chamaret pour l'achat de la maison mise en vente par la commune située 54 rue des Tisserands pour un montant de 52 000 €.

DELIBERATION: A l'unanimité, le conseil accepte de vendre le bien pour un montant de 52 000€.

III. FRAIS DE GARDIENNAGE EGLISE

Une indemnité de gardiennage est prévue pour la personne ayant en charge l'ouverture et la fermeture quotidienne de l'église. Il est proposé de maintenir l'indemnité de 120,97€ qui sera versée à Pierre Antoine GARREAU qui réalise cette mission pour la commune.

DELIBERATION: A l'unanimité, le conseil accepte le versement de l'indemnité de gardiennage d'un montant de 120,97€ à Pierre Antoine GARREAU.

IV. QUESTIONS DIVERSES

❖ Devis maître d'œuvre pour le projet de restaurant scolaire

Christelle Beaudouin et Mickael Delahaye ont rencontré M. Chaineau de la société SARL HACQUES-CHAINEAU de L'Huissierie pour une étude préalable de restaurant scolaire.

Un devis sur une base de 180 repas par jour maximum avec en option une salle supplémentaire réservée aux repas des aînés et un espace point lecture a été demandé.

M. Chaineau, lors de la visite de terrain, a soulevé un certain nombre de points du projet qui seraient à prendre en compte afin de respecter les normes et de garantir une intégration optimale au bâtiment de l'école.

M. Chaineau propose de réaliser une étude plus approfondie du projet avec diverses options incluant toutes les normes de restaurant scolaire pour les collectivités pour un montant de 1 850€ HT (plan de masse, estimatif des travaux, tableau des surfaces, organisation de principe du restaurant scolaire).

Cette étude permettra aussi de transmettre les demandes de subventions relatives à ce projet et d'étudier le financement prévisionnel ainsi que la faisabilité du projet.

Il convient de préciser que cette société possède plusieurs références dans la construction/rénovation de restaurant scolaire.

Délibération : A l'unanimité, le conseil accepte le devis pour la réalisation de l'étude par M. Chaineau (SARL HACQUES-CHAINEAU) pour un montant de 1 850€ HT.

❖ Devis mobilier Sabrina Guyard

Sabrina Guyard, reconnue travailleur porteur d'un handicap, a besoin d'une nouvelle chaise de bureau adaptée dotée d'accoudoirs et d'une souris d'ordinateur ergonomique.

Un devis a été réalisé auprès de la société ergo santé pour un montant de 708,24€ HT. Le FIPHP, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, pourrait prendre en charge la moitié du coût HT des équipements. Le coût pour la municipalité s'élèverait à environ 354€.

Délibération : A l'unanimité, le conseil accepte l'achat de matériel adapté pour un montant de 708,24€ HT.

❖ Droit de Prémption Urbain : 94 rue des tisserands

Délibération : A l'unanimité, le conseil accepte de ne pas préempter pour ce bien.

❖ Litige propriété BARON lieu dit Plate Corne

M. Baron, habitant du lieu-dit Plate Corne, a connu des épisodes d'inondation dans les derniers mois. Suite à une demande de prise en charge, Mickaël Delahaye informe qu'un dossier juridique va être ouvert pour régler la gestion de ces problèmes d'écoulement et

d'infiltration sur le terrain de M. Baron du fait qu'une commune ne peut intervenir sur le domaine privé.

❖ **Forum des associations lors de la fête communale du 9 septembre 2018**

Lors du forum des associations seront représentés le club de tennis de table, l'association aides et initiatives et le point lecture.

Deux nouvelles arrivantes à la maison des services seront elles aussi présentes au forum des associations : Myriam Lair qui proposera de la réflexologie plantaire et Virginie Marteau, des massages californiens.

❖ **Encaissement de chèques**

Le conseil autorise à l'unanimité Mickaël Delahaye à encaisser pour le compte de la commune un chèque d'un montant 195€ suite au sinistre occasionné par M. Gego sur une gouttière de la salle de la mairie.

DELIBERATION : A l'unanimité, le conseil accepte l'encaissement du chèque de 195€.

❖ **Achat de voirie**

Mickaël DELAHAYE propose au conseil que la commune achète pour un euro symbolique une partie de voirie située rue du four cadastré section B numéro 1023 appartenant à Madame Geslot Marie Louise afin de régulariser une situation litigieuse de propriété existante depuis de nombreuses années.

DELIBERATION : Le conseil autorise à l'unanimité Mickaël Delahaye à acheter ce terrain pour un montant d'un euro.

❖ **Limitation de vitesse à 50 km/heure : le Bois au parc**

A la demande de riverains du Bois au parc, il est proposé de limiter la vitesse à 50km/heure dans une partie de cette route communale afin de sécuriser les habitants.

DELIBERATION : Le conseil autorise à l'unanimité de limiter à 50 km/heure une partie de voirie communale du secteur du Bois au parc.

Il est 23h20, la séance est levée.